

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 8 JUIN 2016

**Sous la présidence de :** Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents :** Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** MM. Fabien ACKER, conseiller municipal donne procuration à Anne ZYTO, conseillère municipale et Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Christophe HECKAMNN, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 8 juin 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. RELAIS CULTUREL LA SALINE
5. RESSOURCES HUMAINES
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
7. DIVERS

### POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Lucienne HAAS, Céline GEFFROY, Eric HUBERT et Cathy WAGNER) approuve le compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2016.

#### 2. Différentes réunions, rencontres et manifestations

##### 08.05.2016

- Cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 avec projection de photos et de documents d'époque. C'était également l'occasion de se souvenir de la fête de la Libération qui a eu lieu il y a 70 ans, le 17 mars 1946 à Soultz-sous-Forêts
- Journée Sports et associations au parc du Bruehl organisée par l'OMACSL
- Journée école du Hand au complexe sportif
- « L'Alsace de Germain Muller », sketches bilingues réactualisés mis en scène par Daniel HOELTZEL et interprétés par le Théâtre St Nicolas de Haguenau et les Saltimbanques de l'Outre-Forêt, manifestation organisée par l'association Assaline

##### 10.05.2016

- Assemblée générale de l'association Repartir

#### **11.05.2016**

- Tournage de Gsuntheim dans le cadre du « grand ramassage des peurs » : le Maire a été l'invité de Christian HAHN et de son équipe. L'émission a été diffusée sur France 3 les 22 et 23 mai 2016
- Réunion de mutualisation à la mairie de Wissembourg
- Rencontre avec Benoît GAUGLER, directeur de l'EPF Alsace concernant la propriété 37 rue de Lobsann
- Rencontre avec Philippe SPIELMANN
- Rencontre avec Ludovic WAGNER, Président de l'association "ELSASS-MTB-TRAILS"
- Réunion du CCAS de Soultz-sous-Forêts : vote du compte administratif 2015 qui génère un excédent de fonctionnement de 1 209,65 € ; vote du compte de gestion du trésorier 2015 ; vote du budget primitif 2016 équilibré à 10 709,65 €. Les principales dépenses concernent les aides alimentaires qui s'élèvent à 8 719 € pour 2015 (Association Repartir : 737 € et Caritas : 7 982 €). La subvention communale s'élève à 8 000 €. Il est prévu de créer un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) au niveau de la communauté de communes de l'Outre-Forêt
- Réunion de la commission de recrutement DGS : l'offre d'emploi a été publiée sur Cap Territorial et sur le site du Centre de Gestion et la remise des candidatures fixée au 30 juin 2016

#### **12.05.2016**

- Rencontre pour le site Internet « Parents Elèves », il s'agit d'une première expérience pour l'ouverture d'une page qui leur est dédiée

#### **13.05.2016**

- Rencontre avec Benoît HESS concernant la propriété 37 rue de Lobsann
- Réunion du Conseil de Fabrique
- Réunion avec SAFEGE pour les coulées d'eaux boueuses à Hohwiller – point à l'ordre du jour

#### **19.05.2016**

- Rencontre avec le dirigeant de l'entreprise Outre-Forêt Charpentes
- Rencontre avec Raymond FRANK, Président de l'association « Arts et Peintures » concernant l'organisation de la manifestation « Sur les chemins de l'Art... »
- Rencontre avec l'exploitant du garage Citroën à Soultz-sous-Forêts

#### **20.05.2016**

- Rencontre avec Christian HOFFMANN pour la création d'un site Internet pour les commerçants
- Assemblée générale de l'association SultzzerBand

#### **21.05.2016**

- Journée conviviale des commerçants
- Participation des classes de CE2-CM1 de l'école élémentaire à la Nuit des Musées à l'espace St martin à Haguenau dans le cadre de l'activité « La classe l'œuvre »

#### **22.05.2016**

- Marché aux puces au Bruehl organisé par le SKTAN

#### **23.05.2016**

- Rencontre avec le Colonel PETIT du SDIS pour présenter le nouveau chef des pompiers de l'Unité territoriale de Soultz-sous-Forêts
- Assemblée générale de l'association au pays d'accueil des villages traditionnels d'Outre-Forêt à la Maison Ungerer de Hunspach

#### **24.05.2016**

- Rencontre avec Mme GRAUSS, directrice de l'école élémentaire
- Rencontre avec Vanessa FLAMENT au sujet des projets Alsasciences, proposés et coordonnés par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg

#### **25.05.2016**

- Rencontre Alsace-Lorraine de Badminton pour les catégories poussins et minibads au complexe sportif

#### **26.05.2016**

- Rencontre avec des parents d'élèves de l'école élémentaire
- Réunion éco-quartier initiée par les services du Département en présence des membres du comité de pilotage, des représentants de la maîtrise d'œuvre, de l'AMO et du SYCOPARC

#### **27.05.2016**

- Rencontre avec Alexis BIONDI dans le cadre du contrat de cépage – point à l'ordre du jour
- Réunion du SCOTAN pour l'atelier de mise en œuvre « Exercer la compétence GEMAPI, quels enjeux et conséquences pour les collectivités ? »

#### **28.05.2016**

- Organisation de la première journée citoyenne à Soultz-sous-Forêts avec une centaine de participants : belle mobilisation

#### **29.05.2016**

- Finale du challenge départemental de l'équipe 1 de Handball à Pulversheim

#### **30.05.2016**

- Rencontre avec les parents concernant un problème à l'école
- Réunion de la commission de sélection des offres pour le bulletin municipal – point à l'ordre du jour

#### **31.05. – 2.06.2016**

- Congrès des Maires à Paris

#### **31.05.2016**

- Assemblée générale de l'association des œuvres scolaires de Wissembourg avec remise de palmes académiques et fête des retraités

#### **01.06.2016**

- Réunion bilan de la journée citoyenne : un bilan a été fait avec les responsables des différents chantiers. Belle réussite pour cette journée, quelques améliorations à apporter. Une option a d'ores et déjà été prise pour l'année prochaine

#### **03.06.2016**

- Assemblée générale de l'association Réussir

#### 04.06.2016

- Portes ouvertes au centre de secours de Soultz-sous-Forêts organisées par les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers)
- Concert de l'harmonie d'Electricité de Strasbourg au Palais de la Musique et des Congrès

#### 05.06.2016

- Championnats de France Individuels Vétérans de Quilles au quillier de Beinheim

#### 06.06.2016

- Réunion de la commission de sélection des offres pour les travaux de désamiantage de l'école maternelle – point à l'ordre du jour

#### 07.06.2016

- Inauguration de la première centrale de géothermie profonde à vocation industrielle en France à Rittershoffen en présence de Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement

#### 08.06.2016

- Rencontre avec la Société ALBEDO pour le bulletin municipal
- Rencontre des collectivités consacrée aux enjeux et bonnes pratiques dans la construction publique
- Réception de départ du Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, Jean-Guy MERCAN
- Finale de la Pamina Cup entre le FC Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen, vainqueur de la coupe du Crédit mutuel de la région de Wissembourg, et le FC 05 Alemannia Eggenstein

### POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

#### 1. Extension et restructuration de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts

##### • Travaux de désamiantage

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel public à la concurrence pour le désamiantage de l'école maternelle (désamiantage intérieur et toiture du garage), cinq entreprises ont soumissionné.

Ces travaux de désamiantage, estimés à 58 095 € HT par la maîtrise d'œuvre, se décompose en 2 tranches :

- **Phase 01** : ensemble des sols existants des niveaux RDC et étage, aile gauche du bâtiment
- **Phase 02** : ensemble des sols existants des niveaux RDC et étage, aile droite du bâtiment et de la toiture du garage.

Les membres de la commission de sélection des offres ont pris connaissance des différentes propositions, à savoir :

ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE (HT)
CARDEM/Bischheim	49 497,00 €
BARUCH ENVIRONNEMENT/Molsheim	59 349,90 €
AXIUM/Oberschaeffolsheim	54 589,00 €
DELTA DESAMIANPAGE/Bischwiller	84 369,00 €
ENVIROTECH SERVICES/Holtzheim	42 324,00 €

Ces offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse et vérification d'après les critères de jugement des offres :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique de l'offre : 30%
- Délai d'intervention : 30%.

Le maître d'œuvre propose de retenir la société ENVIROTECH SERVICES de Holtzheim qui a présenté l'offre la mieux-disante.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Eric HUBERT et Christian KLIPFEL) attribue les travaux de désamiantage de l'école maternelle à l'entreprise ENVIROTECH SERVICES de Holtzheim pour un montant de 42 324 € HT, et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

## **2. Coulées d'eaux boueuses à Hohwiller**

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'étude préalable, SAFEGE avait évalué les travaux à 225 000 € HT, montant qui avait été accepté par le conseil municipal. Entretemps, SAFEGE maître d'œuvre pour les travaux, a présenté un avant-projet pour un montant avoisinant les 400 000 € HT, montant sans commune mesure avec l'étude préalable. Cet avant-projet a été rejeté par la commune.

Vu, par ailleurs, les difficultés à obtenir la maîtrise foncière dans certains secteurs et l'acceptabilité, par les riverains, d'ouvrages de rétention proches des habitations, la commune a demandé au maître d'œuvre la réorientation du dossier, et notamment une nouvelle alternative de protection, à savoir :

- utiliser les parcelles de la commune en amont pour un grand bassin de rétention de l'essentiel des eaux partie Sud
- recueillir de manière simplifiée l'eau venant de la partie Ouest
- minimiser l'infrastructure partie Est et évacuer l'eau par la buse déjà existante et qui est en attente sous la route.

Comme il s'agit d'une nouvelle conception, l'établissement d'un nouvel avant-projet est nécessaire qui a été chiffré par la maîtrise d'œuvre à :

- 4 770 € HT pour l'établissement d'un nouvel avant-projet
- 1 433 € HT pour la nouvelle étude hydraulique.

Le Maire propose deux alternatives :

- 1) continuer de travailler avec SAFEGE et faire établir un nouvel AVP
- 2) changer de maîtrise d'œuvre, avec le risque de perdre les subventions en raison des délais,

et demande au conseil municipal de se prononcer.

Après une large discussion, le conseil municipal, par 15 voix pour poursuivre avec SAFEGE, 6 voix pour faire une nouvelle mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre et 3 abstentions :

- décide de faire établir un nouvel avant-projet par SAFEGE en lui demandant l'établissement du planning précis des travaux
- décide de ne pas rémunérer la nouvelle étude hydraulique
- délègue à la commission de sélection des offres la négociation avec SAFEGE pour le planning des travaux.

## **3. Bulletin municipal**

Une mise en concurrence a été effectuée portant sur la conception, réalisation et impression du bulletin municipal « ACTU'S » de la Ville de Soultz-sous-Forêts. Le bulletin est publié deux fois par an. La proposition

tarifaire est basée sur un tirage de 1700 exemplaires pour un bulletin de 24 pages et 32 pages, avec respect de la charte graphique ACTU'S.

Le Maire rappelle que la commune a fait élaborer une charte graphique en 2014 par l'imprimerie VALBLOR, et c'est également cet imprimeur qui a réalisé et imprimé le bulletin municipal « ACTU'S » en 2014. En 2015 c'est l'imprimerie MODERN GRAPHIC qui a remporté le marché.

- **Résultat de la mise en concurrence**

Le Maire présente le résultat de la mise en concurrence. Ces différentes propositions ont été analysées par les membres de la commission de sélection des offres. Au vu des chiffres l'imprimerie MODERN GRAPHIC est la moins-disante, mais les membres de la CSO souhaitent explorer d'autres techniques de mise en page et proposent au conseil municipal de retenir ALBEDO de Mundolsheim.

IMPRIMEURS	CONCEPTION ET	REALISATION	IMPRESSION	
	24 pages	32 pages	24 pages	32 pages
ALBEDO/Mundolsheim	1 095,00 €	1 425,00 €	1 200,00 €	1 495,00 €
IMPRESSIONS FRANCOIS/Haguenau	2 301,00 €	+ 688,00 €	(mise en page + assemblage)	
SOSTRALIB/Bischheim	744,00 €	992,00 €	2 635,00 €	3 009,00 €
MODERN GRAPHIC/Soufflenheim	690,00 €	900,00 €	2 150,00 €	1 810,00 €
REÜGO/Mommenheim	1 350,00 €	1 800,00 €	1 343,00 €	1 717,00 €
VALBLOR/Illkirch	1 848,00 €	+ 616,00 €	1 370,00 €	+ 290,00 €

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY), décide d'attribuer la conception, réalisation et impression du bulletin municipal « ACTU'S » 2016 à l'Imprimerie ALBEDO de Mundolsheim.

#### 4. Chaises de la médiathèque

Le Maire informe l'assemblée que les assises de 25 chaises de la médiathèque seraient à remplacer. Marlise TROMMETTER, artisan tapissier de Soultz-sous-Forêts a chiffré les travaux de remplacement de ces assises à 160 € HT/chaise, soit 4 000 € HT pour l'ensemble. Les 40 chaises restantes sont encore en bon état et ne nécessitent pas de réfection pour l'instant.

Un premier devis avait été demandé auprès du fournisseur de ces chaises pour le remplacement des assises et l'estimation s'élevait à 298,27 € HT/chaise.

Deux alternatives sont proposées :

- 1) Faire remplacer les assises de 25 chaises pour un montant de 160 € HT/assise
- 2) Acheter de nouvelles chaises.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, par 13 voix pour le remplacement des assises, 8 voix pour l'achat de chaises neuves et 2 abstentions, décide le remplacement des assises de 25 chaises de la médiathèque et accepte le devis de Marlise TROMMETTER pour un montant de 160 € HT/chaise.

#### 5. Autres

- **Avenant au marché relatif à la gestion de l'éclairage public**

La commune de Soultz-sous-Forêts, par contrat notifié le 1<sup>er</sup> avril 2014, a confié à ECOTRAL la gestion de la maintenance de son réseau d'éclairage public. La Société ECOTRAL étant intégrée à ES SERVICES ENERGETIQUES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat qui n'implique pas de changement du montant du marché.

- **Circulations douces**

La réunion de préparation des travaux du lot 4 (site propre rue de Pechelbronn) se tiendra sur site le mardi 21 juin à 14 heures. Le début des travaux pour les lots 3 (abords du collège) et 4 est prévu pour début juillet. Concernant le lot 3, le Conseil Départemental doit rectifier le grillage du collège.

### POINT 3 : URBANISME

#### 1. Eco-quartier du Salzbaechel

Lors de la dernière réunion le maître d'œuvre a présenté l'estimation financière de l'opération, hors chemin du Sel :

<b>DEPENSES</b>	<b>334 665,00 €</b>	
Prix du foncier	70 000,00 €	
Frais d'acte	3 850,00 €	
Travaux	210 805,00 €	Hors chemin du sel
Etudes, suivis et métré	50 000,00 €	
<b>RECETTES</b>	<b>289 263,00 €</b>	
Vente du foncier pour le locatif social	48 000,00 €	4 * 80 m <sup>2</sup> * 150 €
Vente des 4 lots accession	151 200,00 €	14,4 ares à 10 500 € HT
Subvention Quartier + sur études	25 000,00 €	
Prise en charge par le Département (Quartier +)	22 620,00 €	moitié de la différence 7,4 ares à 12 600 € TTC et prix réel
Prise en charge Ville Quartier +	22 620,00 €	moitié de la différence 7,4 ares à 12 600 € TTC et prix réel
Prise en charge hors programme par la collectivité	19 823,00 €	aménagement de l'aire de jeu (évaluation)
<b>Déficit d'aménagement</b>	<b>45 392,00 €</b>	5 674,00 € par logement 21,53% du montant des travaux
<b>Dépense globale pour la collectivité</b>	<b>87 835,00 €</b>	hors chemin du Sel
	<b>13 985,00 €</b>	hors valorisation du foncier

Le Maire informe le conseil municipal que la labellisation est en cours et qu'une réunion aura lieu fin juin ou début juillet. Il demande au conseil municipal de fixer le prix de vente des terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des terrains de l'éco-quartier du Salzbaechel à 10 500 € HT (12 600 € TTC).

Christian KLIPFEL rappelle qu'il serait opportun de mettre en place la taxe des riverains.

## **2. Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 23 n° 526/39 lieudit « 9 rue du Wolfsgarten » d'une contenance de 6,56 ares
- propriété cadastrée section 2 n° 85/50 lieudit « 20 rue Frohnacker » d'une contenance de 11,63 ares
- terrain de construction cadastré section 37 n° 416/102 lieudit »Kleiner Rebberg, Rebmatt et Welschhuebel « d'une contenance de 6,71 ares
- propriétés cadastrées section 8 n° 267 lieudit « 23 rue des Vignes » et 268 lieudit « Woegel » de contenances respectives 9,73 ares et 6,25 ares

## **POINT 4 : RELAIS CULTUREL LA SALINE**

### **1. Convention de partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts**

Dans un souci de cohérence culturelle, artistique et territorial, les villes de Soultz-sous-Forêts et Wissembourg s'engagent à intensifier la mutualisation et la coopération inter-organisationnelle autour d'une saison culturelle commune.

Cette collaboration a pour objectif d'activer la diversification des programmes et des projets, et ainsi d'offrir aux habitants d'un même bassin d'emploi une programmation artistique unique qui prendra en considération l'identité historique des deux relais culturels et élaborera un projet culturel commun visant à rassembler les habitants d'un même territoire autour de valeurs communes.

La coopération portera sur :

- 1) Le projet culturel et artistique
  - Elaboration d'une programmation culturelle et artistique commune de 37 représentations réparties sur les deux lieux, dont 15 spectacles tout public à La Nef, 13 spectacles tout public à la Saline dont 3 opéras sur grand écran, 3 spectacles scolaires à La Nef et 6 spectacles scolaires à la Saline
  - Elaboration d'une programmation culturelle prenant en considération la spécificité des lieux et salles de spectacles des deux communes et de l'identité artistique et culturelle des relais culturels
  - Définition d'un projet culturel commun qui favorise et facilite l'échange des projets et des publics des deux territoires. Ce projet sera construit et élaboré par les équipes et les élus des deux villes
  - le projet culturel et artistique des deux structures sera assuré par une direction unique. Les moyens humains nécessaires à la bonne conduite de la saison seront mis à disposition par un système d'échange et de partage des compétences et des ressources, notamment en ce qui concerne l'administration et la communication de la saison commune
- 2) la billetterie et communication communes
  - mise en place d'une billetterie informatisée commune et d'une politique tarifaire unique
  - mise en place d'une identité visuelle commune et d'une plaquette de saison commune
- 3) la coopération technique
  - dans le cadre de la saison culturelle et artistique commune, les deux lieux pourront échanger leur matériel technique
  - un agent technique de la ville de Wissembourg interviendra pour la partie technique sur l'ensemble de la saison culturelle.

La convention de partenariat porte sur les trois axes suivants :



- l'élaboration d'une programmation culturelle et artistique commune
- la mise en place d'une billetterie commune
- la constitution d'un groupement de commande pour les prestations de service confiées à des prestataires externes.

Elle ne traite pas des aspects liés à la mise à disposition de personnel et au recrutement des agents directement par chaque collectivité proportionnellement aux besoins de chacune. Ces points feront l'objet de conventions distinctes.

- **ELABORATION D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE COMMUNE**

La direction des deux structures sera commune à compter de la saison culturelle 2016/2017. Les programmations culturelles des deux structures existantes (La Nef et La Saline) conservent leur identité propre et chaque collectivité dispose de son budget propre et prend en charge le coût des spectacles qui se déroulent sur son territoire. Les éventuelles actions culturelles transversales feront l'objet d'un conventionnement spécifique entre les collectivités.

L'ensemble des frais liés à l'élaboration de la programmation culturelle sont répartis par moitié entre les deux communes. Les frais sont pris en charge par la commune de Wissembourg et sont ensuite refacturés à la commune de Soultz-sous-Forêts (frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et billets d'entrée du personnel concerné par l'élaboration de ces programmations), sur présentation d'un état des frais certifié.

Les deux communes entendent favoriser entre leurs services culturels respectifs des échanges sur les pratiques administratives et de communication. La finalité étant de permettre un retour d'expériences et une amélioration du fonctionnement de chacun des services concernés.

Chaque collectivité pourra emprunter, à titre gracieux, le matériel appartenant à l'autre collectivité. L'autorité territoriale désigne un coordonnateur en charges des questions relatives au prêt de matériel.

Les demandes de prêt devront impérativement être liées au déroulement de la saison culturelle. La collectivité emprunteuse sera responsable des dégâts causés aux biens sous sa garde.

- **MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE COMMUNE**

Chaque collectivité vend les billets des spectacles de la saison proposée par le partenaire. Le mode de gestion du service culturel fonctionne à Wissembourg et à Soultz-sous-Forêts sous la forme d'une régie de recettes.

L'encaissement pour le compte de tiers s'organise de la façon suivante :

- Le régisseur de recettes de la Nef de Wissembourg est autorisé à vendre et encaisser des billets de la saison culturelle pour le compte de la régie de recettes de Soultz-sous-Forêts
- Le régisseur de recettes du relais culturel la Saline à Soultz-sous-Forêts est autorisé à vendre et encaisser des billets de la saison culturelle pour le compte de la régie de recettes de la Nef de Wissembourg.

Les sommes encaissées par chaque régisseur pour le compte de l'autre collectivité feront l'objet d'un reversement distinct au comptable public qui effectuera le reversement de ces sommes à la collectivité concernée. Ce reversement interviendra à la fin de la saison culturelle.

Les deux communes conviennent, pendant la durée de leur partenariat, d'harmoniser les tarifs et les abonnements concernant la programmation culturelle commune des deux sites.

- **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

En vue d'obtenir des conditions d'achat plus intéressantes, les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts décident de constituer un groupement de commandes. La présente convention vaut convention constitutive d'un groupement de commandes. Il s'agit d'un groupement de commandes permanent relatif aux prestations de services suivantes :

- Conception graphique des divers documents de communication
- Impression des plaquettes, affiches et flyers
- Distribution des productions.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer. Cette évolution se fera par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés.

L'adhésion au groupement de commandes est effective dès signature des présentes et après décision prise par l'organe délibérant.

En cas de dénonciation de la présente convention par l'un des membres du groupement, il sera mis fin à celui-ci. Toutefois si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution d'un marché, il ne pourra prendre fin qu'à l'expiration du marché.

La ville de Wissembourg est désigné coordonnateur du groupement de commandes qui gèrera la procédure de passation et procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection.

Le coordonnateur signera et notifiera le marché, chaque membre du groupement assurant l'exécution de la part du marché le concernant.

Le groupement de commandes choisit de créer un comité technique dont la composition est semblable à celle du comité de suivi.

- **DISPOSITIONS COMMUNES**

1) Un comité de suivi est créé pour :

- réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la présente convention
- être force de proposition pour développer la coopération et les échanges entre les deux communes.

Ce comité est composé des deux Maires, des adjoints au Maire en charge de la culture ainsi que des responsables des services culturels des deux communes. Les Maires pourront y associer d'autres services municipaux si nécessaire.

2) Durée de la convention et dénonciation

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet le jour de la signature. Elle pourra être modifiée par avenant accepté par les deux parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie, après délibération de l'assemblée délibérante, notifiée au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention de partenariat.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) approuve la convention de partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à la signer.

**2. Convention de mise à disposition du technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, Damien WEBER**

Dans le cadre du partenariat culturel entre les communes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts, et notamment sur la coopération qui portera sur le projet culturel et artistique, la commune de Wissembourg est prête à mettre à disposition de la commune de Soultz-sous-Forêts, à compter du 15 septembre 2016, de

Damien WEBER, agent titulaire au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 12 mois (*durée maximale de 3 ans renouvelable par périodes n'excédant pas trois ans*), afin d'exercer les fonctions de technicien. L'intéressé a donné son accord à cette mise à disposition.

Le travail de Damien WEBER sera organisé par la commune de Soultz-sous-Forêts dans les conditions suivantes : planning prévisionnel d'intervention établi selon la programmation de la saison culturelle. Ce planning définira le calendrier d'intervention ainsi que le nombre d'heures d'intervention sur la saison culturelle (de septembre à juin) estimées à 300 heures environ.

La Ville de Wissembourg versera la rémunération et la Ville de Soultz-sous-Forêts remboursera à la Ville de Wissembourg le montant de la rémunération et des charges sociales au prorata du temps de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) approuve la mise à disposition, par la commune de Wissembourg, à compter du 15 septembre 2016, du technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe Damien WEBER, afin d'exercer les fonctions de technicien au relais culturel la Saline dans le cadre de la mutualisation culturelle entre les deux communes. Il autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir. Les crédits sont prévus au budget primitif 2016.

### 3. Contrat de la directrice, Marie-Aude SCHALLER

La directrice de la Nef qui assurera également la direction artistique de La Saline bénéficie à Wissembourg d'un contrat à durée indéterminée de droit public. La Ville de Wissembourg est toujours en attente de la réponse du Centre de Gestion pour savoir si le poste pourra être transformé et sous quelle forme.

L'emploi de la directrice serait à la charge de Wissembourg pour 70% et de Soultz-sous-Forêts pour 30%.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable au partage de la direction de la programmation artistique entre les deux communes à hauteur de 70% pour Wissembourg (soit 24,50 heures) et 30% pour Soultz-sous-Forêts (10,50 heures).

### 4. Tarifs saison culturelle 2016/2017

Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des relais culturels La Nef de Wissembourg et La Saline de Soultz-sous-Forêts sont harmonisés depuis la dernière saison culturelle suite au rapprochement entre les deux structures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de billetterie et de locations pour la saison culturelle 2016/2017 comme suit :

<b>spectacles tout public</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	14,00 €	14,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 p)	12,00 €	12,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans, chômeurs...)	5,50 €	5,50 €

<b>Spectacles scolaires Collèges et Lycées</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 p)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans, chômeurs...)	5,50 €	5,50 €
Scolaire avec transport	7,50 €	7,50 €
Scolaire sans transport	5,50 €	5,50 €

<b>Spectacles scolaires maternelles et élémentaires</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 p)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans, chômeurs...)	4,50 €	4,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €	4,50 €

<b>Connaissance du monde</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	7,50 €	7,50 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	6,50 €	6,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	4,50 €	4,50 €

<b>Cinéma</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	5,00 €	5,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	4,00 €	4,00 €
Enfant (moins de 15 ans)	3,00 €	3,00 €

<b>Revue de la Choucrouterie</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	23,00 €	23,00 €
Réduit (handicapés, abonnés SDN, groupe à partir de 10 p)	21,00 €	21,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans, chômeurs...)	5,50 €	5,50 €

<b><u>Abonnements</u> Connaissance du monde</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Plein	26,00 €	26,00 €
Réduit (-18 ans, rmistes, handicapés, chômeurs, abonnés SDN)	22,00 €	22,00 €

<b><u>Abonnements</u> Spectacles</b>			
<b>2015/2016</b>		<b>2016/2017</b>	
à partir de	<i>soit/sp</i>	à partir de	<i>soit/sp</i>
33,00 €	11,00 €	33,00 €	11,00 €

<b>Locations Ciné Club de Wissembourg</b>		
	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Ciné regards	220 €/séance	220 €/séance
Ecole et cinéma	140 €/ demi-journée	140 €/demi-journée

## 5. Démission concierge/aide régisseur

Le Maire informe le conseil municipal que le concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline (Thierry SCHNEIDER) a démissionné de son emploi et ne fera plus partie des effectifs à compter du 18 juin 2016.

## POINT 5 : RESSOURCES HUMAINES

## **1. Services techniques : heures supplémentaires de dimanches et jours fériés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de trois heures supplémentaires de dimanches et jours fériés à Christian BILLMANN et Eric KREISS pour leur présence lors des festivités du 8 mai 2016.

## **2. Autres**

### **• Avenant au contrat de travail d'un assistant d'enseignement artistique**

Suite à l'ajout d'un élève en cours de chant à l'école municipale de musique, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de l'assistant d'enseignement artistique concerné à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et autorise le Maire à le signer :

- Eveil musical / Chant / Chorale des jeunes (Mme FORNECKER) : 4,83/20<sup>e</sup>(4h50mn).

## **POINT 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Subventions exceptionnelles**

#### **• Championnats de France de natation UNSS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du principal du collège de l'Outre-Forêt l'informant que sept élèves du collège, dont deux de Soultz-sous-Forêts, participeront aux championnats de France de natation à Sochaux du 8 au 10 juin 2016. Le coût du déplacement est chiffré à 1 236 €. Il rappelle qu'en 2015 la commune avait également été sollicitée et avait accordé une subvention de 150 €.

Dominique STOHR, adjoint au Maire, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 150 € au collège de l'Outre-Forêt pour la participation aux Championnats de France UNSS de natation de deux élèves de Soultz-sous-Forêts.

#### **• Finale de Handball à Pulversheim**

La présidente du Handball-club Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen a fait parvenir un courrier informant que l'équipe Leader SM1 a joué la finale à Pulversheim le 29 mai 2016. Elle sollicite une participation de la commune aux frais de déplacement qui s'élèvent à 550 € TTC.

Le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 20%, ce qui correspond à 110 €. José POZUELO propose de contribuer à hauteur de 30 % car c'est une fierté lorsqu'un club sportif arrive à se qualifier.

Pour Céline GEFFROY il faudrait définir une participation pour l'ensemble des associations, ce qui donnerait plus de visibilité.

Michèle CECCHINI estime que les associations de Soultz-sous-Forêts sont très bien loties.

Le conseil municipal, par 20 voix pour une subvention exceptionnelle de 20 % (110 €) et 3 voix pour 30% (165 €), attribue une subvention exceptionnelle de 110 € au Handball-club de Soultz-sous-Forêts/Kutzenhausen pour le déplacement à Pulversheim.

#### **• Remise des récompenses des judokas du district de l'Outre-Forêt**

Le Président du Judo-club Kodokan du Fleck a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer le verre de l'amitié lors de la remise des récompenses des judokas ayant combattu au district de l'Outre-Forêt. Cette manifestation inclut les clubs de Soufflenheim, Schweighouse-sur-Moder, Val de Moder et Betschdorf et s'est déroulée le 28 mai 2016 au nouveau dojo de Soultz-sous-

Forêts. Les dépenses se sont élevées à 470 € (boulangerie et boissons). Le Maire rappelle que la commune avait subventionné à hauteur de 250 €.

Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 %, arrondie à 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et accorde une subvention exceptionnelle de 100 € au Judo-club Kodokan du Fleck.

- **Manifestation « Sur les chemins de l'Art... »**

Le Maire fait part à l'assemblée que l'association Arts et Peinture de Sultz-sous-Forêts organise, les 25 et 26 juin prochains, la deuxième édition de la manifestation « Sur les chemins de l'Art... ». Elle se déroulera dans la cour de la mairie et le long du sentier piétonnier du Froeschwillerbach. 40 artistes y participeront. Le Président a fait parvenir le budget prévisionnel sollicitant une participation financière de la commune.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, attribue une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Arts et Peinture » de Sultz-sous-Forêts pour la manifestation « Sur les chemins de l'Art... » des 25 et 26 juin 2016. Il décide également de prendre en charge les frais d'envoi d'une centaine de cartons d'invitation.

- **Tennis-club de Sultz-sous-Forêts**

Le Président du Tennis-club a fait parvenir un courrier pour informer des opérations menées pour relancer le club de tennis de Sultz-sous-Forêts aussi bien pour les adultes que pour les enfants, et notamment :

- une initiation au tennis avec 4 classes de l'école élémentaire le samedi matin,
- la participation à l'opération tennis découverte avec la FFT. Cette opération s'adresse à tous les non-licenciés, le club offre la licence, la cotisation et l'utilisation des courts de juin à septembre 2016, et prête le matériel.

Pour pouvoir organiser ces actions, le club a dû acquérir du matériel, faire imprimer des flyers et faire face à d'autres dépenses. Le budget prévisionnel s'élève à 850 €.

Le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 20 % des dépenses plafonnées à 850 €, sur présentation des justificatifs des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et décide d'accorder une subvention de 20% des dépenses plafonnées à 850 €, sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **Aïkido Club Sultz Hohwiller**

Le Président a fait parvenir un courrier pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la création d'une nouvelle association sportive au sein de la commune. Il a chiffré les dépenses à 750 €.

Le conseil municipal sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 % des dépenses plafonnées à 750 €, sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **Rencontres internationales du cinéma d'animation de Wissembourg (RICA)**

Le Maire informe le conseil municipal que la 11<sup>ème</sup> édition des RICA (rencontres internationales du cinéma d'animation) de Wissembourg aura lieu du 14 au 22 novembre 2016. Cette manifestation est organisée par le Ciné-club de Wissembourg et se déroule tous les 2 ans. Elle est prévue dans différents lieux d'Alsace du Nord : la salle polyvalente de Lauterbourg, le CERAM de Soufflenheim, le relais culturel La Saline et la Nef de Wissembourg, ainsi que la Maison rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen pour la programmation « Cinéma et monde rural ». 7123 spectateurs ont fréquenté l'édition 2014.

Le bilan global prévisionnel s'élève à 118 000 € et l'association sollicite une subvention de 2 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 2 000 € au Ciné-club de Wissembourg pour l'organisation des rencontres internationales du cinéma d'animation de Wissembourg (RICA) qui se dérouleront du 14 au 22 novembre 2016.

## **POINT 7 : DIVERS**

### **1. Diverses informations et communications**

#### **• Invitation**

Le Président de l'association « Arts et Peinture » invite l'ensemble du conseil municipal au vernissage de l'exposition « Sur les chemins de l'Art... » qui aura lieu le samedi 25 juin 2016 à 18 heures dans la cour de la mairie de Soultz-sous-Forêts

#### **• Aménagement des horaires d'ouverture des guichets des centres des finances publiques**

A compter du 4 juillet 2016 tous les centres des finances publiques se situant dans des communes de moins de 10 000 habitants seront fermés les mercredi et vendredi.

#### **• Accueil d'une famille de réfugiés**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a une forte mobilisation pour accueillir une famille de réfugiés à Soultz-sous-Forêts. Il était d'abord prévu de mettre à disposition un logement d'Axentia (devant la maison de retraite) mais vu qu'il s'agit d'un logement conventionné il ne peut pas être mis à disposition. La commune est propriétaire de deux logements qui sont actuellement vacants : le logement de la mairie de Hohwiller et le logement de la caserne des pompiers. Vu que des travaux sont prévus à Hohwiller, ce logement ne peut pas être proposé. Il reste le logement du centre de Secours que le Maire est prêt à mettre à disposition pour un laps de temps et pour lequel on pourrait demander un loyer par la suite. Il demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) et cinq abstentions (Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Anne ZYTO), décide de mettre à disposition le logement du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts dont la commune est propriétaire, pour accueillir une famille de réfugiés.

### **2. Prochaines réunions et manifestations**

- 11 juin 2016 : 26èmes courses populaires de Soultz-sous-Forêts organisées par l'OMACSL et feu de la Saint-Jean
- 18 juin 2016 à 16 heures : inauguration du complexe sportif de Soultz-sous-Forêts suivie d'un grand match de handball
- 19 juin 2016 : portes ouvertes au complexe sportif avec présentation des différentes associations sportives
- 2 juillet 2016 à partir de 14h30 : 20<sup>e</sup> anniversaire de la résidence le Soutzerland
- 2 et 3 juillet 2016 : fête de la moto au Bruehl avec trois concerts en plein air le samedi à 17h et 20h30 et le dimanche à 17h. Il n'y aura pas de prolongation d'horaires au-delà de 1h30.
- 6 juillet 2016 à 20h15 : réunion du conseil municipal